



Processus d'examen des grands projets

Un seul processus d'examen intégrant l'évaluation d'impact (ÉI), les permis fédéraux et la consultation de la Couronne

Lancement du processus

Quelqu'un souhaite construire un grand projet



Préparation

La description du projet et le plan de délivrance des permis sont élaborés grâce à une mobilisation précoce, y compris des consultations avec les groupes autochtones et le public.

Balayez le code QR pour en savoir plus



canada.ca/aeic

1



Planification

La mobilisation et la consultation des groupes autochtones et du public se poursuivent. Coordination et détermination des principales questions, de la nécessité ou non d'une EI, ainsi que des plans et exigences en matière de renseignements.

2



Fourniture des renseignements (promoteur)

Les promoteurs fournissent les renseignements requis pour l'évaluation et la délivrance des permis dès qu'ils sont disponibles. Au fur et à mesure que les renseignements sont reçus, nous poursuivons les consultations avec les groupes autochtones.

3



Examen

L'examen du projet et la décision ne prennent pas plus d'un an

Le gouvernement fédéral examine le projet en évaluant les effets négatifs, en identifiant des mesures pour éviter, minimiser et compenser ces effets et faciliter la remise en état des lieux, et il consulte les groupes autochtones et le public.

4



Décision

Prise de décisions relatives à l'EI et à la délivrance de permis fédéraux.

5



Postdécision

Suivi, surveillance, conformité et application de la loi.

Soutien et participation tout au long du processus

AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICIPANTS

Des fonds sont disponibles pour soutenir la consultation des Autochtones et la participation du public.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Vous pouvez influencer les décisions ! Parlez-nous de votre communauté et de ce qui compte pour vous.

Découvrez comment participer sur le **Registre canadien d'évaluation d'impact** : www.canada.ca/RCEI

LE CENTRE DE CONSULTATION DE LA COURONNE :

- Veillera à ce qu'il n'y ait qu'un seul processus par groupe autochtone et par projet
- Coordonnera l'accès à l'aide financière pour les groupes autochtones
- Coordonnera l'examen des répercussions sur les droits et les intérêts des Autochtones, ainsi que les mesures d'atténuation, d'accommodement et de suivi
- Cultivera des relations significatives avec les peuples autochtones

Nouveau processus



Délais plus courts et plus clairs



Coordination précoce des permis



Consultation coordonnée des Autochtones



Collaboration accrue



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada